

Département
MARNE

Séance du 29 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 22 janvier 2025

Date d'Affichage
22 janvier 2025

Objet de la délibération

No 2025-100235
Affaires générales
Renouvellement de la convention
globale territoriale avec la CAF de La
Marne

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Jérémy Araqué

Absents représentés : Mohamed Benahmed pouvoir à Romain Richomme, Jean-paul Colmont pouvoir à Monique Morel, Pascal Hourlier pouvoir à Philippe Chevriot, Karine Bocquet Pouvoir à Juan Garcia Rodriguez, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (Caf),
VU la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2020, approuvant la conclusion d'une convention territoriale globale avec la Caf de la Marne et la Communauté de Communes de La Brie Champenoise, pour la période 2020-2024,
VU le bilan positif de la CTG 2020-2024, établi par la Caf de la Marne,
CONSIDERANT que la convention territoriale globale (CTG) permet de définir et mettre en place un projet stratégique global de territoire, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées à l'attention des habitants,
CONSIDERANT que cette contractualisation donne lieu à un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire et de définir des objectifs et projets qui sont ensuite déclinés en fiche actions,
CONSIDERANT que la précédente CTG a permis de renforcer les services existants dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance, et d'en développer de nouveaux tels que les séjours vacances, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, la politique jeunesse, la construction d'une nouvelle crèche par la Commune de Montmirail,
CONSIDERANT que l'engagement dans une CTG permet de bénéficier des financements de la Caf de la Marne pour les actions qui y sont inscrites,
CONSIDERANT l'intérêt de continuer à développer une politique globale cohérente des services aux familles et aux habitants, sur le territoire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
-décide le renouvellement de la convention territoriale globale avec la Caf de la Marne pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029.
-précise que les objectifs stratégiques et le plan d'actions de la CTG pour cette nouvelle période seront définis conjointement par la Caf de la Marne, la CCBC, et la Ville de Montmirail, sur la base du bilan de la précédente CTG, et du diagnostic de territoire mis à jour.
-autorise le Maire à élaborer, signer et mettre en œuvre, la CTG 2025-2029.

ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur

51-215103557-20250129-2024-100235-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 05/02/2025
publication : 05/02/2025

le maire

Etienne DHUICQ
Maire

